

## MODULE 3 – LES SOINS

Les termes choisis sont issus de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié

### COMPETENCE :

Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

### OBJECTIFS DE FORMATION:

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ;
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la personne ;
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne ;
- Choisir le matériel approprié au soin ;
- Réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins ;
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ;
- Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant.

### PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

#### ***Savoirs associés théoriques et procéduraux sur 175h***

#### **Notions élémentaires sur les principales pathologies :**

- chroniques : asthme, diabète, maladies neuro-dégénératives ;
- aiguës : infarctus, accident vasculaire cérébral, maladies ischémiques, détresse respiratoire ;
- psychiatriques : dépression, différenciation entre psychose et névrose, états limites ;
- chirurgicales : orthopédiques, viscérales ;
- autres : maladies immuno-dépressives, pneumopathies, méningites, cancers et maladies infectieuses. .

#### **Maternité :**

- conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né. .

#### **Le handicap :**

- les différents types de handicap ;
- handicaps et âges de la vie.

#### **Gériatrie :**

- démographie et place de la personne âgée dans la société ;
- les pathologies du vieillissement.

#### **Fin de vie et mort :**

- psychologie de la personne en fin de vie ;
- aspects culturels de la mort ;
- notions législatives et réglementaires.

#### **Notions de pharmacologie :**

- classes et formes des médicaments non injectables ;
- modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.

#### **Démarche de soins.**

#### **Protocoles de soins.**

#### **Règles d'hygiène et de sécurité dans les soins.**

#### **Règles de prise en charge d'un opéré.**

#### **Règles de prise en charge d'une personne inconsciente.**

### **Savoirs associés pratiques sur 280h (ou 2 fois 140h)**

**Lavage antiseptique des mains.**

**Toilette complète, bain, douche.**

**Toilette génitale y compris aux personnes porteuses d'une sonde à demeure.**

#### **Prise en charge d'un opéré :**

- préparation du patient en préopératoire : préparation cutanée, vérification de la préparation générale du patient (respect du jeûne, prothèses ôtées, identité) et préparation du dossier ;
- préparation de la chambre pour le retour du patient ;
- observation du patient en post-opératoire ;
- observation des pansements.

#### **Soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :**

- surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;
- pose de bas de contention ;
- immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;
- observation du patient en assistance respiratoire ;
- oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;
- montage et entretien du matériel d'aspiration endotrachéale ;
- administration d'un aérosol non médicamenteux ;
- sonde vésicale : surveillance du patient et vidange du sac collecteur ;
- observation des patients sous dialyse ;
- pose de collecteurs externes ;
- soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ;
- surveillance de l'alimentation par sonde.

#### **Aide aux soins réalisés par l'infirmier :**

- ouverture du matériel stérile ;
- observation et surveillance des patients sous perfusion ;
- observation des pansements ;
- lavage gastrique ;
- prise de médicaments sous forme non injectable ;
- réalisation de soins aseptiques ;
- alimentation par sonde gastrique.

#### **Soins aux personnes dépendantes :**

- réfection et change du lit occupé et inoccupé ;
- observation et surveillance des patients sous perfusion ;
- aide et assistance d'un patient en cas de diarrhée ;
- observation et transmission des signes de douleur ;
- aide au premier lever ;
- soins préventifs des escarres ;
- soins de bouche non médicamenteux ;

#### **Soins post-mortem : toilette, habillage, identification**

#### **Niveau d'acquisition et limites d'exigence :**

Les connaissances concernant les pathologies les plus courantes sont en lien avec les soins à réaliser.

Le rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne handicapée est développé.

Le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec le niveau de responsabilité de l'aide-soignant.

La contribution de l'aide-soignant à la démarche de soins est clarifiée.

Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort sont rappelées dans l'apprentissage de chaque soin.

### **EVALUATION OU APPRECIATION DES RESULTATS:**

#### **Critères de résultat :**

- La réalisation du soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie ;
- Les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte ;
- Les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans la structure ;
- Le matériel nécessaire est prévu avant les soins et il est rangé en fin de soin (rangement, sonnette, tubulures non coudées ...).

#### **Critères de compréhension :**

- Le candidat explique les règles essentielles garantissant l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin ;
- Le candidat justifie le matériel utilisé et les gestes réalisés en lien avec les pathologies des personnes.

Pour valider le module 3, le candidat devra fournir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé ;